

## **Sous réserve de modifications à la rentrée prochaine**

Ecole Notre Dame

3 Bis, avenue de Bayonne- 64600 Anglet

Tel : 07-49-76-04-18

Mail : [ecolenotredame@outlook.fr](mailto:ecolenotredame@outlook.fr)

Siret : 32649335000010

### ***Règlement financier- Année scolaire 2024-2025***

#### **1- Contribution des familles**

Elle couvre les dépenses de fonctionnement, finance les salaires des employés OGEC, les travaux d'aménagement, d'investissement immobilier de mise en sécurité ainsi que l'acquisition du matériel d'équipement.

- *35€ par mois par enfant, de septembre à juin/10 mois soit 350€/an.*
- *64€ par mois pour 2 enfants, de septembre à juin/10 mois soit 640/an.*
- *75€ par mois pour 3 enfants de septembre à juin/10 mois soit 750/an.*
- *Gratuité pour le 4<sup>ème</sup> enfant.*

#### **2- Restauration midi :**

\* 5.20€ par repas et par enfant.

\* Tarif mensuel par élève demi-pensionnaire : **71.24 €** (137 jours de classe)

\* Pour les élèves qui mangent occasionnellement :

Acheter un carnet de 10 tickets au prix de 5.20€ soit 52€ le carnet, le jour de décharge de direction de 8h30 à 9h00 auprès de la directrice.

Le ticket devra être donné daté à l'enseignante le jour concerné.

#### **3- Fournitures scolaires :**

**60€ par enfant et par an (facturés en septembre)**

#### **4- Garderie du matin et du soir / Etude surveillée**

La garderie du matin : **de 7h45 à 8h30 : 1€**

La garderie du soir : **de 16H30 à 18H30 : 3€/h (l'heure commencée est due)**

Toute présence d'un élève après 16h30 est considérée comme garderie et sera donc facturée.

**Etude surveillée optionnelle : de 16h30 à 17h30 : lundi/mardi/jeudi/vendredi. Pour les élèves du CP au CM2. (Le prix sera calculé en fonction du nombre d'élèves ayant souscrit à cette étude) les inscriptions se feront la semaine de la rentrée. A titre indicatif, pour l'année scolaire 2023/2024 le tarif était de 19€/élève et par mois.**

**5- Assurance scolaire (facturée en septembre) :**

Les enfants doivent être assurés pour toutes les activités n'entrant pas dans le cadre scolaire strict (sorties, piscine, patinoire...). L'école a souscrit une assurance globale auprès de la Mutuelle St Christophe à laquelle vous souscrivez à hauteur de 10 € par an et celle-ci sera facturée dès la première facturation en septembre

6- **APEL** (facturée en octobre) : cotisation par famille 25€/An. (9€ pour l'A.P.E.L de l'école et 16€ pour l'A.P.E.L. Pays basque) Cette cotisation est facultative. Merci de confirmer votre inscription en septembre.

7- **Acompte** : un chèque de caution de 100€ est demandé pour toute nouvelle inscription. Ce montant sera déduit de la première facture.

8- **Participation de familles** : une participation financière pourra être demandée en fonction de certaines activités proposées par les enseignantes.

**9- Facturation et modalités de règlement :**

Les frais de cantine et de contribution des familles sont échelonnés sur une période de 10 mois, de septembre à juin soit :

- Pour un enfant : 106.24€
- Pour deux enfants : 206.48€
- Pour 3 enfants : 288.72€

La facture de juillet correspondra aux avoirs de demi-pension et à la garderie du mois de juin.

Pour les familles bénéficiant du service de garderie une facture complémentaire viendra s'ajouter à l'échéance du mois suivant.

**Les repas ne seront remboursés, le mois suivant qu'à partir de 2 jours d'absence consécutifs justifiés par un certificat médical.**

**Modalités de règlement.**

**La facture est mensuelle** : l'établissement propose 3 types de paiement :

- Par prélèvement mensuel (à privilégier) : vous devez compléter, dater et signer le mandat SEPA remis, accompagné d'un RIB. (Document obligatoire)
- Par chèque (libeller à « Ogec Notre Dame »)
- Par virement.

**10-RGPD :**

- Dans le cadre de l'école vos données personnelles peuvent être utilisées (noms, prénoms, adresse, n° téléphone, adresse mail.)

Lu et approuvé, le .....

Signature.

